

PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2020 à 14H30
GYMNASSE DE POIX-DE-PICARDIE

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, BOUTILLIER Corinne, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, TAVERNE Roger, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, BOHIN Pascal, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, HERDUIN Michèle, MELLIER Martine, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, WURMSER Marc, HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, DELAIRE Rose-France, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, de L'ÉPINE Audouin, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, VILTART Vincent, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : ROUILLARD François (pouvoir à NOBLESSE Albert), BRUNEL Catherine (pouvoir à PADE Laurence), THIVERNY François (pouvoir à MISSIAEN Maryse), de PALMAERT Yolaine (pouvoir à de MONCLIN Arnaud), PRAT Philippe (pouvoir à GAMBIER Mariel), HEBERT Thierry (pouvoir à DESFOSSÉS Alain), LENGLET Xavier (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), ESCARD Marie-Elisabeth (pouvoir à de WAZIERS Isabelle), DUFEUILLE Martine (pouvoir à DELAIRE Rose-France).

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAUCHELLE Bruno (suppléant de VAUCHELLE-MOUTON Sylvie), TOUCHET Lionel (suppléant de BON Linda), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), LONGUE-EPEE (suppléant de GOETHALS Eddy), CRAMPON Julien (suppléant de MIANNAY Wilfrid), DUFOUR Lionel (HOUAS Jean-Claude).

Étaient absents ou excusés : QUIGNON François, BEAUCOURT Benoît, DOLIQUE Benoît, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, VAN OOTEGHEM Clarisse, DE SAINT GERMAIN Lyliane, TEN Alexis, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, FACQUET Agnès, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, NOPPE Robert, GUICHARD Anthony, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, MANACH Sylvain, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VUE Fabrice, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, FURGEROT Christian, LEFEVRE André, CAULIER Amaury, HETROY Maxime.

ORDRE DU JOUR

En préambule

Présentation du Contrat Local de Santé par Madame TAILLANDIER, Directrice Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
Intervention de Mélanie RICAUX, archiviste, sur le récolement réglementaire des archives communales.

1. DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1. Installation d'un nouveau délégué communautaire pour la commune d'Allery.
- 1.2. Restitution de décisions.
- 1.3. Restitution des informations du bureau du 26 octobre.
- 1.4. Restitution des informations du bureau du 30 novembre.
- 1.5. Restitution des informations du bureau du 7 décembre.
- 1.6. Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2020.
- 1.7. Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2020.
- 1.8. Projet de règlement intérieur du conseil communautaire.

2. BUDGET / FINANCES

- 2.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2021.
- 2.2. Fiscalité éolienne 2020.
- 2.3. Fiscalité éolienne 2021.
- 2.4. BUDGETS ANNEXES
 - 2.4.1. Budget MOBILITE : budget primitif 2021.
 - 2.4.2. Budget ASSAINISSEMENT : budget primitif 2021.

- 2.4.3. Budget REOM : budget primitif 2021.
 - 2.4.4. Budget AQUASOA : budget primitif 2021.
 - 2.4.5. Budget CENTRE SOCIAL-JEUNESSE : budget primitif 2021.
 - 2.4.6. Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2021.
 - 2.4.7. Budget PICARDIA : budget primitif 2021.
 - 2.4.8. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2021.
 - 2.4.9. Budget ZAC LE BOSQUEL : budget primitif 2021.
 - 2.4.10. Budget ENTRETIEN de COMMUNES : budget primitif 2021.
 - 2.4.11. Budget SECRETARIAT de MAIRIE : budget primitif 2021.
 - 2.4.12. Budget LOGEMENT : budget primitif 2021.
 - 2.4.13. Budget SICA Somme de Saveurs : suppression du budget.
- 3. REOM
 - 3.1. Montant de la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères 2021.
 - 4. URBANISME
 - 4.1. Approbation de la modification du PLU de Croixrault.
 - 4.2. Procédure de déclaration de projet ZAC de la Mine d'or.
 - 5. ELECTION DE REPRESENTANTS
 - 5.1.1. Commission VOIRIE.
 - 5.1.2. Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.
 - 5.1.3. Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois.
 - 5.1.4. Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.
 - 5.1.5. Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.
 - 6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Régime indemnitaire.
 - 6.1.1. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
 - 6.1.2. Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.
 - 6.2. Modification du tableau indicatif des emplois.
 - 6.2.1. Modifications de durée de travail et créations d'emplois.
 - 6.2.2. Créations et suppressions de postes suite aux propositions d'avancements de grade au 1/12/2020.
 - 6.2.3. Compte personnel de formation (CPF).
 - 7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - 7.1. Dérogation à la règle du repos dominical.
 - 8. SERVICE BIEN VIEILLIR A DOMICILE (SAVD)
 - 8.1. Contrat Local de Santé Seconde Génération.
 - 9. INFORMATIONS DIVERSES
 - 10. QUESTIONS DIVERSES

Le Président ouvre la séance à 14h45 et rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thaix, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Frédéric MARSEILLE comme secrétaire de séance.

Contrat Local de Santé Seconde Génération

Le Président invite Madame Hélène Taillandier, directrice départementale de la Somme au sein de l'Agence régionale de Santé à présenter en séance le Contrat Local de Santé Seconde Génération et que le vote se fera à l'issue de cette présentation

Madame Taillandier salue l'assemblée et explique que le Contrat Local de Santé n'est pas figé et peut évoluer tout au long de sa vie. L'objectif de ce contrat consiste à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et à améliorer l'état de santé de la population (avec un accent mis sur les premiers jours de la vie) dans les territoires prioritaires. Ce contrat est fortement articulé avec le plan régional de santé adopté en 2018, dont un axe concerne les comportements favorables à la santé et à la prévention.

La gouvernance du contrat local de santé s'appuie sur un comité de pilotage restreint préparant un comité plénier. Ce comité restreint s'est réuni à de nombreuses reprises, un accord en comité plénier a été donné en octobre 2018 pour construire un contrat de

seconde génération avec une priorité – la promotion des comportements favorables à la santé – et un accord sur une phase de diagnostic. En février 2019, un comité de restitution de l'évaluation du premier contrat local de santé s'est réuni, y figuraient notamment les maisons de santé pluridisciplinaires. En septembre 2019, un diagnostic local de santé a été présenté, puis la priorité de santé a été validée en octobre 2019. En janvier 2020, la charte d'engagement a été signée. La crise sanitaire a ralenti un peu la fréquence des échanges, mais cette gestion de crise a apporté des enseignements et des progrès précieux pour le contrat local de santé.

La priorité donnée à la promotion des comportements favorables à la santé induit les thèmes d'action suivants :

- L'alimentation saine et l'activité physique.
- La lutte contre les addictions.
- L'aide aux aidants.

Les thèmes de « l'alimentation saine » et de « l'activité physique » est tourné notamment vers les professionnels afin de les faire monter en compétences et de les sensibiliser. Dans ce cadre un partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille formera les professionnels à la lutte contre la sédentarité par exemple. Les bilans de santé de l'assurance maladie seront utilisés ainsi que les programmes territoriaux. Cet axe doit permettre aux professionnels de développer des actions inscrites dans un continuum d'intervention sur une population, dès le plus jeune âge. Les professionnels des centres sociaux se verront proposer des formations. Les ateliers nutrition seront développés également.

Le thème de la lutte contre les addictions est important dans la Somme qui présente des taux de mortalité élevés par cancers des voies aérodigestives supérieures, en raison de la consommation d'alcool et de tabac notamment. Les jeunes seront particulièrement ciblés. Dans les actions de prévention, les compétences psychosociales sont promues dans les lycées, les collèges et les écoles primaires afin de les aider à savoir dire non et à résister à la pression du groupe, cela passe par la confiance en soi et le positionnement dans le groupe. Au collège, des actions de prévention ciblées sur le tabac et l'alcool seront également entreprises. Des consultations « jeune consommateur » sont également prévues, ainsi que l'accompagnement des professionnels qu'il faut inciter à coopérer et soutenir.

Le thème de l'aide aux aidants prévoit de faire la promotion des plateformes de répit. Le maintien des actions de prévention et le repérage des difficultés pour prévenir la perte d'autonomie sont des axes forts. Faire connaître les dispositifs de répit existants est une priorité.

Une fiche « Enjeux » tournée vers les professionnels du territoire de la CC2SO a été élaborée. Elle porte sur l'aide à l'installation et l'anticipation des départs en retraite ainsi que le maintien des dynamiques de coordination existantes, avec par exemple les maisons pluridisciplinaires de santé. La crise a montré l'importance du maintien des collaborations entre professionnels et dispositifs de droit commun, concernant l'offre de soins et la qualité de vie des professionnels.

La fiche « Enjeux » met également en avant les infirmiers en pratique avancée, l'expérimentation des infirmiers de nuit en EHPAD (avec le système d'astreinte gériatrique) qui se sont concrétisés grâce à la gestion de la crise sanitaire, avec un accompagnement des professionnels, un lien renforcé entre urgences et EHPAD ou encore la mobilisation des équipes de soins palliatifs. Par ailleurs, la télémédecine a connu un fort sursaut pendant la crise sanitaire. Il importe de conserver tous ces progrès apportés par la gestion de crise.

Les axes du contrat local de santé ne sont pas figés et pourront évoluer.

Les partenaires signataires du Contrat local de santé sont : la CC2SO, la préfète, le conseil départemental, l'Éducation nationale, la CPAM et l'ARS.

Le Président explique que s'il a été possible de progresser sur la prévention, c'est notamment parce que la CC2SO est une des rares à être compétente sur la petite enfance et les personnes âgées. La compétence scolaire est également une spécificité de la CC2SO qui a permis d'inscrire les écoles et l'Éducation nationale dans le Contrat local de santé.

Hélène TAILLANDIER confirme que cette compétence est très intéressante et importante à l'égard de l'action des 1 000 premiers jours et de la PMI.

Le Président affirme que la signature du Contrat local de santé marque la poursuite des actions engagées et le début d'autres projets destinés à améliorer la santé des habitants.

Marc WURMSER, commune d'Oresmaux, s'étonne de ne pas voir la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dans la liste des signataires de ce contrat. Il estime que l'intérêt de ce contrat local de santé réside également dans la capacité de la CC2SO à créer une dynamique et à l'enrichir. Il demande davantage d'informations sur l'évaluation du contrat local de santé.

Hélène TAILLANDIER répond que plus les signataires du contrat sont nombreux, mieux c'est, et il serait intéressant que le MSA se joigne aux autres signataires car elle aurait toute sa place. Elle confirme qu'il est nécessaire d'adapter la politique de santé au territoire et de prendre en compte de nouvelles dynamiques. Sur l'évaluation du premier contrat local de santé figuraient des réalisations concernant les maisons de santé pluridisciplinaires, l'HAD, l'EHPAD et le SAVD. Elle propose de produire une fiche sur ces réalisations.

Le Président explique que la seule action qui n'a pas été terminée est la mise en place de la halte répit itinérante, qui est reprise dans ce nouveau contrat. Il ajoute que l'agrandissement des maisons de santé de Quevauvillers et de Molliens-Dreuil est inclus dans le budget 2021.

Hélène TAILLANDIER confirme que le contrat local de santé a accéléré des dynamiques, notamment au niveau des partenariats entre public et privé, entre établissements, associations, libéraux et SDIS. De plus, la télémédecine a permis de franchir très vite des obstacles.... Le contrat local de santé s'appuie sur l'engagement des partenaires, ce qui permet de lancer des dynamiques.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe que sa commune compte 46 associations ainsi que le CCAS qui ont tous un rôle à jouer. Les actions en faveur des personnes qui ont besoin d'aide sont nombreuses et dans ce cadre l'accent a été mis sur la prévention. Il est fier des réalisations de sa commune. Toutefois, il constate qu'il existe un vide juridique en matière d'aide à apporter aux personnes « invisibles », qui vivent à l'écart et recluses. Il n'est pas possible de les contraindre et de les empêcher de devenir de plus en plus vulnérables et de finalement disparaître.

Le Président rappelle que la CC2SO avait répondu à un appel à projets sur les « invisibles », mais ce dossier a été ralenti par la crise sanitaire. Il sera repris dès que possible. Il avait notamment été constaté qu'en raison de leur proximité avec les habitants, les élus – au nombre de 1 200 sur le territoire – sont les mieux placés pour repérer ces gens qui deviennent invisibles.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, souhaiterait que l'aspect social soit abordé également car il conditionne la santé. Elle observe que dans les campagnes la proximité a reculé. Ainsi, depuis le départ en retraite du médecin, la PMI a disparu. Par ailleurs, le service social manque de personnalisation, les services sont beaucoup plus anonymes. Les CCAS des grandes villes sont correctement maillés mais dans les zones rurales ils sont atrophiés. Elle estime qu'il est nécessaire d'inclure les CCAS dans le contrat local de santé, afin d'agir sur l'aspect social.

Le Président répond que les leviers sont nombreux pour sortir les gens des difficultés : social, santé, habitat indigne, etc.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, affirme que les CCAS ont toute leur réalité en soutien de la population. Il est plus facile d'activer les CCAS dans les gros bourgs car ils ont plus de modalités d'accompagnement.

Le Président affirme que le service offert aux personnes âgées par la CC2SO est performant et parvient à toucher une partie de cette catégorie de la population.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique que la population est invitée à solliciter ces services car certains n'ont pas le réflexe de le faire.

Le Président estime que la jeunesse concentre les soucis et les difficultés.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, ajoute que la distance avec les assistants sociaux s'est accrue et certains ne savent pas comment les contacter. Le lien de proximité fait défaut.

Hélène TAILLANDIER confirme que le lien entre santé et social est très fort. Elle affirme que toucher les plus vulnérables est le défi quotidien de l'ARS, mais les élus sont ceux qui le font le mieux. Elle ajoute que les adultes relais médiateurs santé en milieux urbains jouent un rôle déterminant, ainsi que les centres sociaux et la Fédération des acteurs de la solidarité, afin de toucher cette population.

Elle explique que les appels à projets ont été remplacés par ces contrats locaux qui maillent mieux le territoire. Quant au médecin de PMI, elle rappelle la contractualisation avec l'ARS pour accroître les actions de bilan précoce, visite à domicile, etc....

Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu, souligne que quasiment 100 % des enfants sont suivis dès la naissance.

Hélène TAILLANDIER confirme que le département est bien classé sur ce plan, ainsi qu'en matière de dépistage précoce de tous types de troubles.

Le Président rappelle qu'il y a 3 ans les élus du territoire se plaignaient de la désertion de la CPAM et il se réjouit qu'aujourd'hui cette structure signe ce contrat local de santé.

Hélène TAILLANDIER remercie la CC2SO pour son accueil et elle rappelle que le but est de construire une action globale sur le territoire sans attendre des appels à projets ou autres. L'Agence Régionale de Santé est disposée à accompagner les élus et les professionnels de terrain qui auraient besoin d'appui ou de formation. L'ARS dispose de centres de ressources, d'accompagnement psychologique, de plateformes, etc. De plus, les formations de l'Institut Pasteur de Lille pour les professionnels des centres sociaux ont très bien fonctionné.

Le Président explique que grâce à la coopération de l'Éducation nationale c'est une politique de long terme.

Le Président propose de l'autoriser à revêtir de sa signature le Contrat Local de Santé Seconde Génération.

En l'absence de questions supplémentaires, il propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix et 3 non-participations au vote, AUTORISE son Président à revêtir de sa signature le Contrat Local de Santé Seconde Génération.

Le Président propose d'écouter Mélanie RICAUX, archiviste, sur le récolement réglementaire des archives communales.

Mélanie RICAUX explique qu'afin d'assurer la bonne conservation des archives il importe de garder leur traçabilité au sein des communes, c'est pourquoi à chaque élection municipale un récolement réglementaire (un inventaire rapide) est demandé aux communes ou groupements communaux.

Selon les termes de la réglementation, les archives sont l'ensemble des documents et données produits ou reçus par toute personne ou organisme dans l'exercice de ses activités. Le récolement réglementaire est donc le document qui recense l'ensemble des archives présentes dans la commune dont elle est responsable ainsi que de leur bonne conservation et de leur communication au public. Les communes doivent donc conserver les documents qu'elles produisent et reçoivent. Des sanctions pénales sont encourues en cas de destruction d'archives sans accord préalable des archives départementales.

Le récolement réglementaire permet le bon transfert des archives lors d'une élection. Ce document se compose de deux éléments principaux : un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives et, en annexe, une liste de toutes les archives conservées par la commune et les lieux de conservation. L'existence de documents n'ayant pas été classés doit également être mentionnée (les thématiques, dates et volume). Un inventaire antérieur peut être utilisé. Il n'est pas nécessaire de lister les documents qui ont été déposés aux archives départementales. Il faut noter l'absence de documents et la raison, si elle est connue.

Certaines archives doivent être listées précisément (état civil, délibérations, arrêtés, cadastre) avec la date du document le plus ancien et du plus récent, les autres documents peuvent faire l'objet d'une description plus grossière (date, volume ou nombre de dossiers/boîtes pour chaque compétence).

Les documents d'autres collectivités ou de nature privée doivent également être listés. La documentation n'entre pas dans la catégorie des archives à conserver.

Le procès-verbal et la liste des archives conservées doivent être rédigés en trois exemplaires, un exemplaire doit être transmis aux archives départementales avant la fin de l'année.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, confirme que la conservation des archives est une obligation réglementaire, bien que le sujet soit largement ignoré. Il rappelle que le service des archives départementales emploie des personnes qui ont pour mission d'accompagner les communes dans le tri et la constitution du document de récolement au moment de l'installation des nouveaux conseils municipaux. Lui-même a fait appel à ces professionnels qui sont disposés à aider.

1. DIRECTION GÉNÉRALE

1.1. Installation d'un nouveau délégué communautaire pour la commune d'Allery.

Le Président invite à procéder à l'installation d'un nouveau délégué titulaire pour la commune d'Allery en remplacement de M. LERCH Didier, démissionnaire.

Le Conseil Communautaire déclare installer dans ses fonctions Monsieur QUIGNON François, délégué titulaire de la commune d'ALLERY.

1.2. Restitution de décisions

Le Président présente en séance les décisions suivantes :

- **Décision 17bis-2020** : Recouvrement de loyers impayés d'un logement de la CC2SO situé à Avesnes-Chaussoy.
- **Décision 18-2020** : Tarification de copies de documents administratifs au public.
- **Décision 19-2020** : Constitution d'un groupement d'achat.

1.3. Restitution des informations du bureau du 26 octobre :

- **Demande de subvention**

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 113 814 € (soit 6.05% du coût du projet de 1 881 114 € HT) va être sollicitée auprès de la Région pour le projet de construction d'une structure multi-accueil à Airaines (crèche, RAM et lieu d'accueil enfant-parent).

1.4. Restitution des informations du bureau du 30 novembre

- **Modification des règlements intérieurs des crèches Les Frimousses et les Fripouilles**

Le Président indique qu'à partir du 1^{er} décembre 2020, en raison du Covid, l'article 5.4 de chaque règlement intérieur est modifié comme suit (la phrase soulignée a été ajoutée) :

« Des heures sont déductibles pour absence résultant des seuls cas suivants :

- Fermeture de la structure multi accueil,

- Hospitalisation de l'enfant ou maladie de celui-ci supérieur à 3 jours calendaires (avec certificat médical),
- Éviction de l'enfant sur présentation du certificat médical,
- Mesures sanitaires décidées à l'échelon national (télétravail ou chômage partiel des parents imposés, cas contact...) »

- **Modification du règlement intérieur de la Halte-Garderie Itinérante Roul'doudou**

Le Président indique qu'à partir du 1^{er} décembre 2020, en raison du Covid, l'article 7 du règlement intérieur de la H.G.I. est modifié comme suit (la phrase soulignée a été ajoutée) :

« Le temps réservé sera un temps facturé et non remboursable, sauf signalé auprès de la halte-garderie itinérante au plus tard 24 heures avant l'accueil de l'enfant.

Pour les enfants malades, un justificatif médical est exigé. Pour une hospitalisation, le bulletin d'hospitalisation est obligatoire.

Toute absence de l'enfant résultant de mesures sanitaires décidées à l'échelon national (télétravail ou chômage partiel des parents imposés, cas contact...) ne sera pas facturée ».

- **Relais d'assistantes maternelles : règlement du Guichet unique de la petite enfance**

Le Président indique que le règlement du Guichet Unique de la Petite Enfance a été adopté.

- **Attribution de subventions aux écoles privées du territoire**

Le Président fait part des subventions octroyées :

- ✓ Une subvention d'un montant de 46 287 € a été attribuée à l'école Jeanne d'Arc à Conty.
- ✓ Une subvention d'un montant de 55 014,92 € a été attribuée à l'école Saint-Joseph à Oisemont.

- **Octroi de subventions dans le cadre du FISAC**

Le Président indique que des subventions d'un montant total de 13 685,52 € ont été accordées aux commerces suivants pour investir dans du matériel, de la modernisation des locaux et des travaux d'accessibilité : Le Ch'tio Bonheur (Ghyslaine Dupont) : Bar-brasserie-multi-services à Croixrault ; Boulangerie Cédric et Emeline (M. et Mme Fortin) à Ô-de-Selle ; Boulangerie Marcel Macret à Conty ; Le panier de Charly (Bénédicte Lavandier) : épicerie à Oresmaux.

- **Octroi de subvention à l'association Atout Lire**

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 2 875 € a été accordée à l'association Atout Lire.

- **Demandes de subvention**

Le Président indique que des subventions vont être sollicitées dans le cadre du plan de relance pour les projets ci-dessous :

- Travaux dans des écoles : Poix-de-Picardie : réfection de la toiture de l'école maternelle des petits bois ; toiture de la bibliothèque et réfection de la menuiserie de l'école des Primevères pour un coût de 239 000 € et remplacement de la chaudière du R.P.C. de Oisemont avec géothermie sur sonde pour un coût de 110 000 €. Le taux d'aide est de 80% soit un montant de subvention sollicité de 279 200 €

Il indique également que les subventions ci-dessous vont être sollicitées auprès de l'État :

- Bus itinérant : France services et services communautaires

Montant HT du projet : 571 900 €

Subvention : 571 900 € x 5.25% = 30 000 €

au titre de la DETR 2021 :

- Extension des locaux de la CC2SO – tranche 2 :

Montant HT du projet : 930 000 €

Assiette subventionnable : 800 000 €

Subvention : 800 000 € x 35% = 280 000 €

- Remplacement de menuiseries à l'école de Quevauvillers :
 Montant HT du projet : 35 000 €
 Subvention : 35 000 € x 40% = 14 000 €

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 2 531 037,48 €, soit 50 % du coût total, sera sollicitée auprès du Fonds National pour l'Archéologie Préventive pour la réalisation des fouilles archéologiques préventives sur la ZAC de la Mine d'Or à Croixrault.

• **Voirie / conventions de mandats**

Le Président indique que le bureau, lors de sa séance du 30 novembre, s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :

- . EPLESSIER : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Parking Fond Cabotte », montant estimatif avant travaux : 1 670,90 € HT.
- . EPLESSIER : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Avaloir Impasse de Lamaronde », montant estimatif avant travaux : 1942,42 € HT.
- . PROUZEL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Général LECLERC », montant estimatif avant travaux : 5 533,69 € HT.
- . Ô-DE-SELLE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Route de Fossemanant », montant estimatif avant travaux : 9 004,03 € HT.
- . THIEULLOY-L'ABBAYE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Aménagement Parking », montant estimatif avant travaux : 5 459,00 € HT.
- . DROMESNIL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Arthur GELLE », montant estimatif avant travaux : 4 116,06 € HT.

1.5. Restitution des informations du bureau du 7 décembre

Le Président fait part de l'octroi des subventions ci-dessous aux Associations du territoire :

Judo Club de Beaucamps le Vieux	GAUVILLE	680,00 €
Judo Club de Conty	CONTY	1 040,00 €
La Roue Cool VTT	CONTY	267,80 €
Judo Club Hornoy le Bourg / Oisemont	OISEMONT	2 760,00 €
Union Sportive de Lignières-Chatelain	LIGNIERES-CHATELAIN	594,00 €
Loeuilly Canoë Kayak	Ô DE SELLE	636,00 €
Judo Club de Poix de Picardie	POIX DE PICARDIE	2 640,00 €
Tennis club de Poix de Picardie	POIX DE PICARDIE	840,00 €
Les ateliers du Val de Selle	CONTY	1 750,00 €
Basket Ball Club du Contynois	NAMPTY	1 803,00 €
SC Templiers Oisemont	OISEMONT	568,00 €
Jeunesse Sportive de Quevauvillers	QUEVAUVILLERS	154,00 €
Football Club Oisemont	OISEMONT	720,00 €
Les Robins de Poix	POIX DE PICARDIE	72,18 €
Judo Club Airainois	AIRAINES	1 680,00 €
Les archers de la selle	CONTY	206,52 €
Ecole des jeunes Sapeurs Pompiers de Poix de Picardie	POIX DE PICARDIE	1 080,00 €
Poix / Blangy / Croixrault FC	POIX DE PICARDIE	969,00 €

Etoile Sportive des 2 vallées	BEAUCAMPS LE VIEUX	636,00 €
U S Tennis de table Poix de Picardie	POIX DE PICARDIE	600,00 €
AGM Association de Gymnastique Molliens Dreuil	MOLLIENS DREUIL	1 072,50 €
Conty Loeuilly Sporting Club	CONTY	1 164,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers Beaucamps le vieux	BEAUCAMPS LE VIEUX	630,00 €
		25 563,00 €

Le Président précise que les associations qui ne se sont pas manifestées pourront se voir attribuer des subventions en janvier.

1.6. Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2020

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal du conseil communautaire du 7 septembre 2020.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, BULCOURT Marc, de MONCLIN Arnaud) et 2 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal portant sur le conseil communautaire du 7 septembre 2020.

1.7. Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2020

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2020.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (LEFEBVRE Jean-Luc) et 1 non-participation au vote, APPROUVE le procès-verbal portant sur le conseil communautaire du 28 septembre 2020.

1.8. Projet de règlement intérieur du conseil communautaire

Le Président indique que conformément à la loi NOTRe et aux articles L 2121-8 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des EPCI sont tenus d'établir leur règlement intérieur dans les 6 mois suivant leur installation.

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le projet de règlement intérieur du conseil communautaire remis aux conseillers.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, BOUTILLIER Corinne, DOMART Alain, CHARBONNIER Sylvain), APPROUVE le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire.

2. BUDGET / FINANCES

2.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Le Président précise que les conseillers communautaires ont reçu la note relative au débat d'orientations budgétaires 2021 présentée en séance par Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances. Ce document est joint au présent procès-verbal.

Le Président explique que ce débat d'orientations budgétaires 2021 n'a pas pu avoir lieu en novembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Les réunions budgétaires se sont déroulées en distanciel et les nouveaux moyens techniques de la Communauté de communes permettent une tenue plus fluide des réunions.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, confirme que rien ne changera au niveau de la fiscalité éolienne, sauf dans l'hypothèse où une commune aurait sur son territoire des éoliennes produisant plus que 30 MW. Il explique que le

versement de 20 % de l'IFER directement aux communes a pour but d'éviter que dans certains EPCI la communauté de communes capte la totalité de l'enveloppe. Il rappelle que la règle des 50-30-20 jusqu'à 12 MW est en toutes circonstances plus intéressante que de percevoir 20 % de l'IFER. Il affirme que la règle décidée en 2006 était bonne.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique qu'elle est régulièrement interpellée au sujet de la piscine tournesol dont l'extérieur se dégrade continuellement. Elle rappelle qu'un diagnostic avait montré en 2019 que sa structure métallique pouvait être reprise et elle déplore que sa réhabilitation ne soit toujours pas budgétisée par la CC2SO. Elle rappelle le projet de transformation à caractère culturel de cette piscine. Elle veut bien entendre que cet espace culturel soit déplacé, bien qu'il faille attendre l'avis des architectes sur ce point, mais l'absence de budget dédié à la piscine tournesol est sidérante et elle s'inquiète de son état en 2023 si rien n'est fait avant.

Le Président explique que les fonds inscrits concernent une étude de faisabilité, qui est un préalable indispensable à des travaux.

Rose-France DELAIRE objecte qu'un diagnostic récent a montré que la structure pouvait être reprise. Attendre encore jusqu'en 2023 ou 2024 serait catastrophique. Cette piscine se trouve sur un lieu de passage et son délabrement provoque d'incessantes réactions et questions des administrés.

Le Président souligne qu'une étude de faisabilité est inscrite. Il rappelle que le projet de réhabilitation avait été élaboré par un étudiant en architecture et n'a jamais été présenté en Conseil communautaire.

Rose-France DELAIRE demande pourquoi aucun budget n'est inscrit pour l'année 2021, alors que des sommes sont inscrites pour d'autres projets.

Le Président répond que ces projets sont arrêtés. Il affirme que hormis la charpente, l'ensemble de la coque de la piscine sera démonté.

Rose-France DELAIRE demande pourquoi 550 000 € sont inscrits dans les APCP pour la médiathèque alors qu'il n'a pas encore été décidé de la capacité de mettre la médiathèque dans cet ancien bâtiment de la CPAM.

Le Président explique que les vice-présidents et le bureau ont estimé qu'avant de décider de faire des travaux importants sur la piscine tournesol il était intéressant d'étudier ce qui pourrait être fait dans le bâtiment à vendre de la CPAM. La piscine tournesol pourrait être réhabilitée pour en faire une salle de spectacle.

Rose-France DELAIRE estime que l'inscription de 550 000 € en APCP pour la médiathèque montre que ce projet est bien parti, alors que pour la piscine Tournesol rien n'est prévu avant 2023 ou 2024.

Le Président propose dans ces conditions de retirer les 550 000 € d'APCP.

Rose-France DELAIRE trouve cette réaction décevante.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, assure que si l'étude réalisée en 2021 proposerait un projet faisable et finançable par la communauté de communes, il pourrait être inscrit dans les financements de 2022.

Le Président rappelle qu'il a toujours assuré que cette piscine tournesol ne resterait pas en l'état.

Rose-France DELAIRE regrette que pendant ce temps des orientations soient prises, avec 550 000 € inscrits en APCP pour la médiathèque et rien pour la piscine tournesol.

Audouin de l'ÉPINE, commune de Prouzel, demande pourquoi le budget de construction de la crèche d'Airaines est passé de 1,27 million à 2 millions d'€.

Isabelle de WAZIERS répond que cela correspond à un étalement sur deux ans. Elle ajoute que l'opération a démarré.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, observe qu'en raison des difficultés de recrutement les aides à domicile sont surchargées et certains ou certaines sont en grande difficulté (arrêt maladie et autres).

Isabelle de WAZIERS confirme ces difficultés, alors que la CC2SO a amélioré les conditions de travail (paiement des temps de route et autres). Le Covid n'a pas arrangé la situation.

Frédéric MARSEILLE demande si le travail du dimanche est payé au même tarif que les autres jours de la semaine.

Isabelle de WAZIERS répond que le paiement du travail du dimanche est majoré de 25 % et si 26 dimanches ont été travaillés dans l'année une prime est versée.

Le Président ajoute que la communauté de communes s'apprête à lancer une campagne de recrutement avec Pôle emploi en espérant que cela aboutisse. Pôle emploi est confiant en raison de la politique salariale favorable pratiquée par la CC2SO en comparaison avec d'autres structures.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, affirme que les aides à domicile font un travail extraordinaire. Il explique que souvent le point bloquant réside dans la mobilité. Étant donné qu'une part importante des habitants du territoire n'a pas de permis de conduire, il demande s'il ne serait pas intéressant de mettre à disposition des véhicules sans permis. Il ajoute qu'un autre frein réside dans la relation avec les familles.

Le Président confirme que les familles sont plus ou moins conciliantes, comme les patients qui peuvent causer une certaine pénibilité en fonction des maladies dont ils souffrent. Il ne serait pas simple de mettre des véhicules à disposition. Il convient surtout de réduire les déplacements. Il rappelle que les dépenses de carburant sont remboursées.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, estime qu'il existe un problème de formation et d'accompagnement de ces personnes.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que la MFR de Oisemont continue à assurer ce type de formation pour les aides à la personne. Les jeunes manquent d'appétence pour s'orienter vers les personnes âgées et préfèrent la petite enfance d'autant que la formation est identique. De plus, la qualification donnée par ce centre de formation ne correspond pas aux emplois offerts en petite enfance par la CC2SO.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, souhaiterait avoir des explications sur l'évolution du budget de la cantine et des classes de sa commune, passé de 800 000 € en 2020, à 200 000 € en 2021 et 1 million d'€ en 2022.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques explique que le programme des superficies présenté au titre de la DETR 2019 a fait l'objet d'un arrêté de subvention. Ce programme prévoit la construction de deux classes et d'une salle de restauration pour un total de 840 000 € TTC.

Il précise qu'au départ la construction d'une cantine et d'une seule classe était prévue, or une classe a été ajoutée.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande que la communauté de communes s'intéresse un peu à la médiathèque d'Airaines, qui n'est toujours pas adaptée à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Le Président répond que ce sera fait ultérieurement.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, donne acte à son Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

2.2. Fiscalité éolienne 2020

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le tableau de répartition de la fiscalité éolienne pour l'ensemble des 119 communes.

Communes	2020
AIRAINES	38 500,59 €
ALLERY	14 179,55 €
ANDAINVILLE	22 404,55 €
ARGUEL	38 344,97 €
AUMATRE	5 502,42 €
AUMONT	5 502,42 €
AVELESGES	5 502,42 €
AVESNES CHAUSSOY	5 502,42 €
BACOUËL-SUR-SELLE	5 502,42 €
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	7 937,55 €
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	5 502,42 €
BELLEUSE	12 669,55 €
BELLOY-ST-LEONARD	5 502,42 €
BERGICOURT	5 502,42 €
BERMESNIL	5 502,42 €
BETTEMBOIS	7 793,05 €
BLANGY-SOUS-POIX	5 502,42 €
BOUGAINVILLE	47 906,05 €
BRASSY	7 656,05 €
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	5 502,42 €
BROCOURT	5 502,42 €
BUSSY-LES-POIX	5 502,42 €
CAMPS EN AMIENOIS	5 502,42 €
CANNESSIERES	5 502,42 €
CAULIERES	36 980,40 €
CERISY BULEUX	5 502,42 €
CONTRE	5 502,42 €
CONTY	5 502,42 €
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	5 502,42 €
COURCELLES-SOUS-THOIX	7 656,05 €
CROIXRAULT	21 786,55 €
DROMESNIL	5 502,42 €
EPAUMESNIL	5 502,42 €
EPLESSIER	43 289,26 €
EQUENNES-ERAMECOURT	5 502,42 €
ESSERTAUX	5 502,42 €
ETREJUST	5 502,42 €
FAMECHON	5 502,42 €
FLEURY	5 502,42 €
FLUY	5 502,42 €
FONTAINE LE SEC	5 502,42 €
FORCEVILLE EN VIMEU	5 502,42 €
FOSSEMANANT	5 502,42 €
FOUCAUCOURT HORS NESLE	5 502,42 €
FOURCIGNY	5 502,42 €
FRAMICOURT	5 502,42 €

FREMONTIERS	5 502,42 €
FRESNE TILLOLOY	20 601,55 €
FRESNEVILLE	5 502,42 €
FRESNOY ANDAINVILLE	22 404,55 €
FRESNOY AU VAL	19 704,05 €
FRETTECUISSÉ	5 502,42 €
FRICAMPS	5 502,42 €
GAUVILLE	5 502,42 €
GUIZANCOURT	5 502,42 €
HESCAMPS	25 055,11 €
HEUCOURT CROQUOISON	5 502,42 €
HORNOY LE BOURG	16 349,55 €
INVAL BOIRON	5 502,42 €
LACHAPELLE	5 502,42 €
LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN	47 206,00 €
LALEU	5 502,42 €
LAMARONDE	29 006,05 €
LE BOSQUEL	5 502,42 €
LE MAZIS	5 502,42 €
LE QUESNE	5 502,42 €
LE TRANSLAY	5 502,42 €
LIGNIERES EN VIMEU	5 502,42 €
LIGNIERES-CHÂTELAIN	2 399,05 €
LIOMER	5 502,42 €
MARLERS	8 691,05 €
MEIGNEUX	5 502,42 €
MEREAUCOURT	5 502,42 €
MERICOURT-EN-VIMEU	5 502,42 €
METIGNY	5 502,42 €
MOLLIENS DREUIL	5 964,05 €
MONSURES	5 502,42 €
MONTAGNE FAYEL	31 012,55 €
MORVILLERS-ST-SATURNIN	48 427,05 €
MOUFLIERES	5 502,42 €
MOYENCOURT-LES-POIX	21 786,55 €
NAMPS-MAISNIL	5 502,42 €
NAMPTY	5 502,42 €
NESLE L'HOPITAL	5 502,42 €
NESLETTE	5 502,42 €
NEUVILLE AU BOIS	5 502,42 €
NEUVILLE-COPPEGUEULE	5 502,42 €
O de Selle	5 502,42 €
OFFIGNIES	2 399,05 €
OISEMONT	5 502,42 €
OISSY	5 502,42 €
ORESMAUX	42 784,05 €
PLACHY-BUYON	5 502,42 €
POIX-DE-PICARDIE	5 502,42 €
PROUZEL	5 502,42 €
QUESNOY-SUR-AIRAINES	40 589,36 €
QUEVAUVILLERS	5 502,42 €

RAMBURES	32 247,34 €
RIENCOURT	5 502,42 €
SAINT AUBIN RIVIRE	5 502,42 €
SAINT LEGER SUR BRESLE	5 502,42 €
SAINT MAULVIS	37 540,05 €
SAINTE-SEGREE	5 502,42 €
SAULCHOY-SOUS-POIX	5 502,42 €
SENARPONT	5 502,42 €
SENTELIE	15 610,05 €
SAINT-AUBIN-MONTENOY	5 502,42 €
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	5 502,42 €
TAILLY L'ARBRE A MOUCHES	5 502,42 €
THIEULLOY L'ABBAYE	55 520,49 €
THIEULLOY-LA-VILLE	5 502,42 €
THOIX	7 656,05 €
VELENNES	12 775,98 €
VERGIES	5 502,42 €
VILLEROY	5 502,42 €
VILLERS CAMPSART	5 502,42 €
VRAIGNES-LES-HORNOY	5 502,42 €
WARLUS	5 502,42 €
WOIREL	5 502,42 €
TOTAL versés aux communes	1 315 037,29 €

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, indique que les communes qui ne sont pas siège d'éolien touchent 5 502,42 € en 2020.

Afin de permettre d'effectuer les virements avant la fin de l'exercice, il convient d'effectuer une délibération modificative de crédits afin d'abonder le compte « Atténuation de produits » comme suit :

Décision modificative			
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1	
Budget :	CC2SO PRINCIPAL		
Compte	Libellé	DM	Observations
	Exercice	2020	2020
	Période		
	Arrêté le		

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue			
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	229 050,00	0,00
014	Atténuations de produits	229 050,00	0,00
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	229 050,00	0,00
R	RECETTE	229 050,00	0,00
013	Atténuations de charges	110 000,00	0,00
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	110 000,00	0,00
74	Dotations et participations	119 050,00	0,00
7473	Départements	119 050,00	0,00

En l'absence de question ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (BOUTILLIER Corinne, DUCHAUSSOY Stéphane, BOSSU Jérémie), INVITE son Président à mandater aux communes les sommes ayant trait à la fiscalité éolienne 2020 et APPROUVE la délibération modificative n° 4 du Budget principal 2020 afin de permettre d'effectuer les virements avant la fin de l'exercice.

2.3. Fiscalité éolienne 2021

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que la Loi de Finances pour 2019 a modifié la répartition de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER). Désormais les communes, lieu d'implantation d'un parc éolien mis en service à compter du 1^{er} janvier 2019 perçoivent directement 20 % de l'IFER. L'EPCI voit ainsi sa part d'IFER diminuée de 70 à 50%.

Il convient de préciser que ce dispositif ne s'applique qu'aux parcs mis en service à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour les parcs antérieurs, la règle de droit commun fixée par la CC2SO se trouve maintenue.

Afin de prendre en compte ces évolutions, il est proposé la nouvelle clé de répartition ci-dessous :

	Parcs implantés AVANT le 01/01/2019		Parcs implantés APRES le 01/01/2019		
	< 12 MW	> 12 MW	< 12 MW	12 MW < puissance parc < 30 MW	> 30 MW
REPARTITION DE LA PART D'IFER DE LA CC2SO :					
	Part d'IFER perçue par la CC2SO : 70%		Part d'IFER perçue par la CC2SO : 50%		
Commune siège	50 % (IFER + CFE)		50 % (IFER + CFE) - IFER perçu		
CC2SO	30,00 %	50,00 %	30,00 %	50% IFER - IFER perçu	50 % IFER - IFER perçu - CFE
Autres communes	20,00 %	50% (dont commune siège)	20,00 %	50% (dont commune siège)	50% (dont commune siège)

En l'absence de question ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, BOULENGER Ludovic, BOSSU Jérémie, VILTART Vincent), APPROUVE la nouvelle clé de répartition de la fiscalité éolienne à partir de 2021.

Jean-Luc LEFEBVRE félicite Isabelle de WAZIERS et les services de la CC2SO pour la présentation du budget qui a été rendue très lisible.

2.4. BUDGETS ANNEXES

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des FINANCES, présente les budgets annexes ci-dessous (annexés au présent procès-verbal) :

2.4.1. BP 2021 – MOBILITE

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la MOBILITE, indique qu'une seule compagnie a proposé d'assurer la CC2SO. Étant donné la très forte augmentation de la prime, la commission a décidé de ne pas payer la prise en charge des éventuels bris de glace. L'assurance coûtera un peu plus de 100 000 €, soit 45 000 € de moins qu'avant la négociation. Mais les bris de glace d'autocars qui ne manqueront pas de se produire devraient coûter 20 000 € au plus, soit au final une économie de 25 000 €.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose de laisser la somme de 145 000 € inscrite au budget.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur **le budget primitif 2021 « MOBILITE »** équilibré à la somme de 3 344 005 € pour la section de fonctionnement et à 917 070 € pour la section d'investissement.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, observe que la dépense de géolocalisation s'élève à 55 000 € en frais de fonctionnement et à 60 000 € en investissement. Il demande quels en sont les bénéfices attendus.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité, explique que ce système permet localiser les autocars à tout moment. De plus, la région réclame ce système depuis des années ; ainsi, ce système permet également de répondre aux exigences du financeur. Il ajoute qu'à ce système est associée la billettique embarquée dans les autocars.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques ajoute que ce système permet le suivi de tous les élèves qui pourront utiliser leur carte dans les autocars.

Jean-Jacques STOTER explique que la section de fonctionnement du budget mobilité ne sera finalement pas déficitaire grâce à une toute récente subvention de la région de 148 000 €.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 107 voix POUR et 2 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif MOBILITE 2021 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement 3 344 005 €**
- **Section d'investissement 917 070 €**

2.4.2. BP 2021 - ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « ASSAINISSEMENT »** équilibré à la somme de 319 795 € pour la section de fonctionnement et à 529 400 € pour la section d'investissement.

Patrick RIMBERT, commune de Sentelie, demande une explication concernant le diagnostic eau potable.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que c'est une exigence de l'Agence de l'eau. Chaque syndicat et régie a été contacté dans ce but et le diagnostic commence dans les structures qui ont répondu favorablement.

Le Président précise que les diagnostics déjà effectués ne seront pas refaits.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, indique que le syndicat d'eau compétent pour sa commune n'a pas été contacté.

Xavier DESCOUTURES répond qu'il a bien été contacté au cours des derniers mois. L'ancien président du syndicat, Monsieur LEFEVRE, avait informé la CC2SO par courrier que son syndicat avait fait déjà fait l'objet d'un diagnostic et qu'il souhaitait intégrer le schéma directeur de distribution d'eau potable qui est l'étape ultérieure au diagnostic patrimonial.

Arnaud de MONCLIN observe qu'il est nécessaire de consulter le nouveau président sur ce point car il n'est pas au courant de ce sujet.

Le Président rappelle que la loi prévoit que la compétence eau potable revienne à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026 et qu'il convient de s'y préparer.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR et 3 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif ASSAINISSEMENT 2021 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement 319 795 €**
- **Section d'investissement 529 400 €**

2.4.3. BP 2021 - REOM

Point ajourné.

2.4.4. BP 2021 - AQUASOA

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « AQUASOA »** équilibré à la somme de 982 220 € pour la section de fonctionnement et à 75 811 € pour la section d'investissement.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 95 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (VAUCHELLE Bruno, STOTER Jean-Jacques, CHARBONNIER Sylvain, PERONNE Michèle, RIMBERT Patrick) et 7 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif AQUASOA 2021 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement 982 220 €**
- **Section d'investissement 75 811 €**

2.4.5. BP 2021 - CENTRE SOCIAL-JEUNESSE

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « CENTRE SOCIAL-JEUNESSE »** équilibré à la somme de 317 275 € pour la section de fonctionnement et à 182 400 € pour la section d'investissement.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines demande pourquoi la MSA n'est pas présente dans les budgets présentés alors que la Communauté de communes se trouve en zone rurale et que la MSA s'était engagée il y a des années à participer.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que la MSA ne finance que les dépenses des enfants d'agriculteur et intervient dans la crèche des Frimousses.

Jean-Luc LEFEBVRE observe que les gens du secteur agricole en général bénéficient de la MSA, ainsi que des restaurants.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 102 voix POUR et 1 non-participation au vote, ARRETE le budget primitif CENTRE SOCIAL-JEUNESSE 2021 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement 317 275 €**
- **Section d'investissement 182 400 €**

2.4.6. BP 2021 - ZAC CROIXRAULT

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « ZAC CROIXRAULT »** équilibré à la somme de 4 790 299,67 € pour la section de fonctionnement et à 1 410 299,67 € pour la section d'investissement.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, demande un historique des sommes dépensées pour cette zone (fouilles, aménagements, etc.) qui s'apprête à accueillir des « pépites ».

Le Président explique que les fouilles sur 40 hectares se sont avérées pénalisantes et qu'elles ne pouvaient pas être anticipées. Le produit des ventes de terrains aux investisseurs permet de financer les fouilles.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, ajoute que la CC2SO a manqué de chance, avec la découverte de centaines de tombes mérovingiennes sur ses terrains, alors que la SANEF a trouvé peu de choses sur les siens, pourtant situés à proximité.

Le Président ajoute qu'il y a en réalité 700 tombes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 96 voix POUR, 2 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane, BLAREL Marc), 3 ABSTENTIONS (DESPREAUX Xavier, CHARBONNIER Sylvain, WURMSER Marc) et 2 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif ZAC CROIXRAULT 2021 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement 4 790 299,67 €**
- **Section d'investissement 1 410 299,67 €**

2.4.7. BP 2021 - PICARD.ia

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « PICARD.ia »** équilibré à la somme de 0 € pour la section de fonctionnement et de 5 033 000€ pour la section d'investissement.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 88 voix POUR, 2 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane, VAQUER Florence), 7 ABSTENTIONS (GAMBIER Mariel, PRAT Philippe, DOMART Alain, LONGUE-EPEE Bruno, CHARBONNIER Sylvain, LEGRAND Anne, CALIPPE Sylviane) et 6 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif PICARD'ia 2021 à la somme de :

- **Section d'investissement 5 033 000 €**

2.4.8. BP 2021 - ZAC OISEMONT

Le Président informe l'Assemblée qu'aucun crédit n'est affecté au budget annexe ZAC OISEMONT pour l'année 2021 et se trouve établi à 0,00 €.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 92 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (MISSIAEN Maryse, THIVERNY François et DELATTRE Denis) et 8 non-participations au vote, APPROUVE le budget ZAC OISEMONT établi à 0,00 € pour l'année 2021.

2.4.9. BP 2021 - LE BOSQUEL

Le Président informe l'Assemblée qu'aucun crédit n'est affecté au budget annexe ZAC LE BOSQUEL pour l'année 2021 et se trouve établi à 0,00 €.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thois, demande si les loyers de la SAFER sur ces terres apparaissent dans ce budget.

Le Président s'engage à répondre à cette question demain.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 87 voix POUR, 1 voix CONTRE (DOMART Alain), 5 ABSTENTIONS (MISSIAEN Maryse, THIVERNY François, GLORIEUX Gérard, PERONNE Michèle, WURMSER Marc) et 10 non-participations au vote, APPROUVE le budget ZAC LE BOSQUEL établi à 0,00 € pour l'année 2021.

2.4.10. BP 2021 - ENTRETIEN de COMMUNES

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « ENTRETIEN de COMMUNES »** équilibré à la somme de 163 770 € pour la section de fonctionnement et à 1 650 € pour la section d'investissement.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 94 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, VILTART Vincent, RIMBERT Patrick) et 6 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif ENTRETIEN de COMMUNES 2021 équilibré à la somme de :

- **Section de fonctionnement 163 770 €**
- **Section d'investissement 1 650 €**

2.4.11. BP 2021 - SECRETARIAT de MAIRIE

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « SECRETARIAT de MAIRIE »** équilibré à la somme de 145 405 € pour la section de fonctionnement et à 5 800 € pour la section d'investissement.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thois, explique que sa commune et d'autres ont eu énormément de difficulté à recruter une secrétaire de mairie. Il regrette le

manque d'aide de la CC2SO à ce niveau et il demande s'il ne serait pas utile d'employer une ou deux remplaçantes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond qu'une personne de la Communauté de communes a accepté d'être formée dans ce but.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, affirme que la demande a été telle que deux ou trois secrétaires supplémentaires auraient pu être employées.

Le Président explique que le centre de gestion a du mal à assurer les formations nécessaires.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique qu'une personne a accepté de se former pour acquérir les fondamentaux de la fonction de secrétaire de mairie, mais en raison de la crise sanitaire la formation a été reportée en 2021 et aucune nouvelle date n'a été fixée.

Alain DOMART, commune de Frémontiers, explique que le Centre de Gestion l'a aidé à trouver une secrétaire de mairie. Il a sollicité la Communauté de communes, mais celle-ci semble ne pas avoir réussi à recruter le personnel nécessaire. Les petites communes peuvent se trouver en grande difficulté et il serait donc bon de constituer un vivier qui leur évite de se retrouver sans secrétaire. Les petites communes n'ont que quelques heures de travail à proposer, ce qui n'est pas très attractif.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, assure que la CC2SO est conscient de ces besoins. S'il est nécessaire de constituer un tel vivier, il n'est pas moins nécessaire que les communes anticipent le départ de leur secrétaire de mairie, afin de disposer d'une visibilité d'au moins 6 mois pour répondre à la demande le moment venu.

Le Président affirme que le volume de travail varie fortement d'une commune à l'autre et il estime qu'il faudrait réévaluer le paiement des secrétaires de mairie.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 92 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (de MONCLIN Arnaud, SIMON André, DOMART Alain, LONGUE-EPEE Bruno, VAQUER Florence, PERONNE Michèle) et 5 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif SECRETARIAT de MAIRIE 2021 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 145 405 €
- Section d'investissement 5 800 €

2.4.12. BP 2021 - LOGEMENT

Il est proposé au Conseil de se prononcer **sur le budget primitif 2021 « LOGEMENT »** équilibré à la somme de 37 260 € pour la section de fonctionnement et à 29 400 € pour la section d'investissement.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, souligne que ces logements font partie du patrimoine de la CC2SO car provenant des anciennes communautés de communes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 99 voix POUR, 1 ABSTENTION (VAQUER Florence) et 3 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif LOGEMENT 2021 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 37 260 €
- Section d'investissement 29 400 €

2.4.13. BP 2021 - SICA SOMME DE SAVEURS : suppression du budget.

Le Président explique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur la suppression du budget SICA SOMME DE SAVEURS. Il précise que les agriculteurs ont renoncé à ce projet et envisagent de travailler autrement. Il ajoute que l'année 2019 a été très mauvaise pour eux.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DUBOS Philippe, GUILLAIN Lionel) et 1 non-participation au vote, APPROUVE la suppression du budget SICA SOMME DE SAVEURS.

3. REOM

3.1. Montant de la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères 2021

Christophe GÉRAUX, Président de Trinoval, indique que le montant de la REOM a été examiné lors du Comité Syndical de Trinoval ce 8 décembre. Les montants proposés au titre de 2021 sont les suivants :

- Foyer 1 personne : 119 € (idem à 2020)
- Foyer 2 personnes et plus : 235 € (idem à 2020)
- Résidence secondaire : 200 € (idem à 2020)
- Unité professionnelle en collecte hebdomadaire : 260.84 € TTC (245 € en 2020)
- Unité professionnelle en commerces bi-hebdo : 502.68 € TTC (405 € en 2020)

Il explique qu'en 2020 un casier a été construit pour la gestion de déchets pendant 7 à 8 ans, ce qui coûte 1 million d'€. Par ailleurs, une quatrième déchetterie est en projet, dans la zone de Oisemont, la décision sera prise au cours du premier trimestre 2021. La déchetterie de Thieulloy-L'Abbaye, qui accueille 30 000 visiteurs tous les ans sera agrandie prochainement, il remercie le maire de la commune d'avoir vendu un terrain à Trinoval dans ce but.

La réorganisation des tournées est en cours afin de les optimiser : celles-ci seront plus longues, ce qui permettra de gagner une tournée et de faire bénéficier aux agents d'un jour de repos dans leur semaine de cinq jours.

Une étude sur la redevance incitative va être lancée. Une partie de cette redevance est fixe et l'autre dépend de la quantité de déchets produite. Cette étude durera 2 ans.

Enfin, M. Beuvry, directeur de Trinoval, part en retraite fin février, il sera remplacé par Christophe Peyramaure.

Grégory LEFEBVRE, commune de Meigneux, demande combien coûteront les dépôts de déchets en 2021.

Christophe GÉRAUX, président de Trinoval, répondra à l'intéressé à l'issue de la séance.

Stéphane DUCHAUSSOY, commune de Beaucamps-le-Jeune, craint que la redevance incitative et les puces installées sur les poubelles incitent certains à jeter leurs déchets dans la nature.

Christophe GÉRAUX répond que selon un organisme national spécialiste de la question, seuls 2 % des gens commettent des dépôts sauvages. Il observe que ces dépôts existent déjà.

Stéphane DUCHAUSSOY explique qu'un automobiliste arrêté au bord de la route pour remplir le réservoir d'huile de son véhicule (un 4x4 Mercedes) a abandonné par terre le bidon d'huile et le papier gras. Il déplore que les champs soient souillés par de nombreux déchets (bouteilles, pneus, etc.). Dans ces conditions, il craint que le système de la redevance incitative amplifie ce problème.

Le Président explique que la CC2SO n'est pas la première à adopter ce système. La prochaine conférence des maires sera l'occasion de débattre de ce sujet.

Christophe GÉRAUX indique que Trinoval récupère désormais les pneus usagés.

Mariel GAMBIER, commune de Fresnoy-Andainville, s'enquiert des redevances impayées qui voici 10 ans s'élevaient à 800 000 €, puis à 500 000 €.

Christophe GÉRAUX répond qu'effectivement chaque commune présente des redevances impayées et qu'à ce niveau aussi il faut agir pour leur règlement.

Le Président précise que l'information sur les impayés sera donnée demain.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Le Président propose d'entériner les montants de la redevance pour 2021.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 98 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, GAMBIER Mariel et LEGRAND Anne) et 2 non-participations au vote, ENTERINE les montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021 tels que ci-dessus repris :

- **Foyer 1 personne : 119 € (idem à 2020)**
- **Foyer 2 personnes et plus : 235 € (idem à 2020)**
- **Résidence secondaire : 200 € (idem à 2020)**
- **Unité professionnelle en collecte hebdomadaire : 260.84 € TTC (245 € en 2020)**
- **Unité professionnelle en commerces bi-hebdo : 502.68 € TTC (405 € en 2020)**

4. URBANISME

4.1. Approbation de la modification du PLU de Croixrault

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, propose au Conseil d'approuver la seconde modification du PLU de Croixrault, qui apportera quelques changements dans le règlement applicable à la zone d'activités de la Mine d'or. Ceux-ci porteront sur la hauteur maximale des constructions et des clôtures, le nombre de places de stationnement et la localisation des bassins d'eau pluviale. À l'issue de l'enquête publique, qui a eu lieu au début à l'automne, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification.

Il précise que la modification concerne la hauteur de construction des bâtiments qui passera de 12 à 15 mètres (pour permettre la construction du bâtiment de JJA), la réduction du nombre minimum de places de parking, la non-limitation de la hauteur des haies, l'autorisation de la construction des bassins d'eau pluviale devant le bâtiment et la réduction des contraintes de taille des panneaux de publicité.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, s'enquiert du changement concernant les panneaux publicitaires.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que la surface des panneaux passera de 3 à 8 m².

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, observe que ce changement est substantiel.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 76 voix POUR, 1 voix CONTRE (CHARBONNIER Sylvain), 3 ABSTENTIONS (LONGUE-EPEE Bruno, LEGRAND Anne, RIMBERT Patrick) et 23 non-participations au vote, APPROUVE la seconde modification du PLU de Croixrault qui apportera quelques changements dans le règlement applicable à la zone d'activités de la Mine d'or.

4.2. Procédure de déclaration de projet ZAC de la Mine d'or

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, propose d'engager une procédure de déclaration de projet pour l'implantation d'un hôtel-pépinière d'entreprises dans la zone d'activités de la Mine d'Or. Cette procédure permettra de déclarer ce projet de construction d'intérêt général et ainsi de mettre le PLU de Croixrault en compatibilité avec ce projet. En effet, sa construction nécessite d'intégrer au préalable au PLU de

Croixrault une étude permettant de réduire de 75 mètres à 25 mètres la bande inconstructible le long de la RD 901 et de l'A 29. Cette démarche est également soumise à enquête publique.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 4 voix CONTRE (BOUTILLIER Corinne, BLAREL Marc, LECLERCQ Geneviève, DEVAUX Ginette), 3 ABSTENTIONS (LONGUE-EPEE Bruno, MARTIN Christophe, SINOQUET Céline) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le lancement d'une procédure de déclaration de projet pour l'hôtel-pépinière d'entreprises.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, explique qu'en tant que délégué FDE il a apporté les calendriers de la FDE que chaque maire peut emporter ce soir.

5. ELECTION DE REPRESENTANTS

5.1.1. Commission VOIRIE

Le Président indique que suite à la démission de M. LERCH en qualité de délégué communautaire, membre de la commission Voirie, il est proposé que son successeur en la personne de M. QUIGNON François le remplace.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de procéder au vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 100 voix POUR, 1 ABSTENTION et 2 non-participations au vote, DESIGNNE M. QUIGNON François, membre de la commission VOIRIE suite à la démission de M. LERCH en qualité de délégué communautaire et membre de la commission Voirie.

5.1.2. Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines

Le Président indique que suite à la démission de M. LERCH en qualité de délégué communautaire, membre au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines, il est proposé que son successeur en la personne de M. QUIGNON François le remplace.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de procéder au vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, par 103 voix POUR, DESIGNNE M. QUIGNON François, membre du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines, suite à la démission de M. LERCH en qualité de délégué communautaire et membre au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.

5.1.3. Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois

Le Président explique que suite à la démission de M. LERCH en qualité de délégué communautaire, représentant suppléant au sein de l'ADUGA, il est proposé que son successeur en la personne de M. QUIGNON François le remplace.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 100 voix POUR et 3 non-participations au vote, DESIGNNE M. QUIGNON François, représentant suppléant au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois, suite à la démission de M. LERCH.

5.1.4. Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Le Président indique que lors de sa réunion du 25 septembre dernier, le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a délibéré pour la création des commissions d'études du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Il convient de désigner les délégués communautaires (4 pour chaque commission) qui représenteront notre EPCI au sein des 7 commissions mentionnées ci-dessous, le Président s'enquiert des candidatures :

- **PCAET et Transition Ecologique**

NOBLESSE Albert (commune d'Airaines), MM. DESFOSSÉS Alain (commune de Fresnoy-au-Val), BULCOURT Marc (commune de Bacouel-sur-Selle) et CHARBONNIER Sylvain (commune de Molliens-Dreuil) font part de leur candidature.

- **Administration générale**

MM. LENGLET Xavier (commune de Vergies), BOUTILLIER Corinne (commune d'Allery), LEFEUVRE Jannick (commune de Lafresguimont-Saint-Martin) et D'HOINE Catherine (commune de Namps-Maisnil) font part de leur candidature.

- **Développement économique, Emploi et Insertion**

MM. DESFOSSÉS Alain (commune de Fresnoy-au-Val), LEFEBVRE Jean-Luc (commune d'Airaines) de MONCLIN Arnaud (commune de Courcelles-sous-Thoix) et GÉRAUX Christophe (commune de Méricourt-en-Vimeu) font part de leur candidature.

- **SCoT et Urbanisme**

MM. LENGLET Xavier (commune de Vergies), VASSEUR Dany (commune de Guizancourt), STAMPER Michèle (commune de Lignièrès-Chatelain) et DESFOSSÉS Alain (commune de Fresnoy-au-Val) font part de leur candidature.

- **Mobilité**

MM. ROBITAILLE Pierre (commune de Caulières), DESFOSSÉS Alain (commune de Fresnoy-au-Val), DOMART Marc (commune de Frémontiers) et de WAZIERS Isabelle (commune de Lignièrès-en-Vimeu) font part de leur candidature.

- **Tourisme**

MM. BOHIN Pascal (commune de Conty), DUFOUR Guy (commune de Fontaine-le-Sec), AUBREE Pascal (commune de Bussy-les-Poix) et DELAIRE Rose-France (commune de Poix-de-Picardie) font part de leur candidature.

- **Aménagement Durable, Grands Projets et Santé.**

MM. WURMSER Marc (commune d'Oresmaux), de WAZIERS Isabelle (commune de Lignièrès-en-Vimeu), GÉRAUX Christophe (commune de Méricourt-en-Vimeu) et CAULIER Amaury (commune de Oisemont) font part de leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR et 1 non-participation au vote, DESIGNÉ les membres ci-dessus au sein des différentes commissions d'études du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

5.1.5. Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Le Président indique que suite à la désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, il convient de désigner deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) parmi Messieurs BOHIN, LENGLET et NOBLESSE pour représenter le Pôle au sein des instances de l'ADUGA.

Il s'enquiert des candidatures. M. NOBLESSE et M. BOHIN font part de leur candidature, le premier au siège de titulaire, le second au poste de suppléant.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 99 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 2 non-participations au vote, DESIGNÉ pour représenter le Pôle au sein des instances de l'ADUGA les représentants suivants : NOBLESSE Albert en qualité de titulaire, BOHIN Pascal en qualité de suppléant.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. Régime indemnitaire

6.1.1. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que de nouveaux cadres d'emploi sont éligibles au RIFSEEP, après avis favorable du Comité Technique en date du 20

novembre 2020, il est donc proposé de déterminer les groupes hiérarchiques ainsi que les plafonds annuels pour ces cadres d'emploi :

Cadre d'emploi ingénieur chef

Groupes hiérarchiques		IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)	CI (Complément Indemnitaire)
Groupe 1	Direction d'une structure	57 120	10 080
Groupe 2	Direction adjoint d'une structure / responsable de plusieurs services	49 980	8 820
Groupe 3	Responsable de service	46 920	8 280
Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	42 330	7 470

Cadre d'emploi ingénieur

Groupes hiérarchiques		IFSE	CI
Groupe 1	Direction d'une structure	36 210	6 390
Groupe 2	Direction adjoint d'une structure / responsable de plusieurs services	32 130	5 670
Groupe 3	Responsable de service / adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	25 500	4 500

Cadre d'emploi technicien

Groupes hiérarchiques		IFSE	CI
Groupe 1	Direction d'une structure / responsable d'un service	17 480	2 380
Groupe 2	Adjoint responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	16 015	2 185
Groupe 3	Encadrement de proximité et d'usagers / expertise	14 650	1 995

Cadre d'emploi puéricultrice

Groupes hiérarchiques		IFSE	CI
Groupe 1	Direction d'une structure / responsable d'un service	19 480	3 440
Groupe 2	Adjoint responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	15 300	2 700

Cadre d'emploi infirmier en soins généraux

Groupes hiérarchiques		IFSE	CI
Groupe 1	Direction d'une structure / responsable d'un service	19 480	3 440
Groupe 2	Adjoint responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	15 300	2 700

Cadre d'emploi auxiliaire de puériculture

Groupes hiérarchiques		IFSE	CI
Groupe 1	Sujétions / qualifications	11 340	1 260
Groupe 2	Exécution	10 800	1 200

Cadre d'emploi éducateur de jeunes enfants

Groupes hiérarchiques		IFSE	CI
Groupe 1	Direction d'une structure / responsable d'un service	14 000	1 680
Groupe 2	Adjoint responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	13 500	1 620
Groupe 3	Encadrement de proximité et d'usagers / expertise	13 000	1 560

Périodicité du versement

L'IFSE est versée mensuellement.

Le Complément indemnitaire est versé annuellement.

Modalités de retenue ou de suppression pour absence

En cas de congé de maladie ordinaire, les primes suivent le sort du traitement. Elles sont conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants.

Durant les congés annuels, les autorisations spéciales d'absence (ASA) et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail et maladie professionnelle, les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée, le versement du régime indemnitaire est suspendu. Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de maladie longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, précise que le comité technique a rendu un avis favorable sur ce point.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 94 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, BOUTILLIER Corinne, de MONCLIN Arnaud, SIMON André, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, LEFEBVRE Grégory) et 1 non-participation au vote, APPROUVE les nouveaux cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP, la périodicité du versement et les modalités de retenue ou de suppression pour absence.

6.1.2. Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

Le Président explique qu'après avis favorable du Comité Technique en date du 20 novembre 2020, il est proposé de mettre en place la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

Bénéficiaires : agents occupant un emploi fonctionnel de direction

Montant : taux maximum : 15 % du traitement de base

Périodicité : versement mensuel.

Il convient de transposer le régime indemnitaire existant avant d'en faire bénéficier les agents nouvellement recrutés sur un poste de direction.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 81 voix POUR, 2 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique et LEJEUNE Denis), 19 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, BOUTILLIER Corinne, MISSIAEN Maryse, THIVERNY François, TAVERNE Roger, de PALMAERT Yolaine, de MONCLIN Arnaud, SIMON André, DUBOS Philippe, LONGUE-EPEE Bruno, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, STAMPER Michèle, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, GUILLAIN Lionel, DEVAUX Ginette, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard), INSTAURE la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

6.2. Modification du tableau indicatif des emplois

6.2.1. Modifications de durée de travail et créations d'emplois

Le Président indique qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur les modifications de durée de travail et les créations d'emplois ci-après :

- 01/01/2021 : adjoint technique, service scolaire : diminution de la durée hebdomadaire de travail d'un agent. La quotité hebdomadaire sera fixée à 16h30 au lieu de 18h30 précédemment.
- 01/01/2021 : adjoint d'animation principal 2^e classe : augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent. La quotité hebdomadaire sera fixée à 35h au lieu de 32h précédemment.
- 1/01/2021 : création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe et suppression du poste adjoint du patrimoine principal de 2^e classe.
- Service COMMUNICATION : création d'un poste d'opérateur polyvalent en reprographie à mi-temps pour assister le service dans ses missions.
- Service SOCIAL-SAVD : création d'un poste de chargé de projet « Education Alimentaire ».
- Service SCOLAIRE : création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} février 2021 suite à la réussite au concours.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (TAVERNE Roger, DELATTRE Denis, de PALMAERT Yolaine, de MONCLIN Arnaud, GUILLAIN Lionel, DEVAUX Ginette, CROSNIER Gérard, WATELAIN Philippe) et 1 non-participation au vote, APPROUVE les modifications de durée de travail et les créations d'emplois reprises ci-dessus.

3.2.2 Créations et suppressions de postes suite aux propositions d'avancements de grade au 1/12/2020.

Le Président indique qu'il est proposé les créations et les suppressions de postes ci-après :

Poste actuel (suppression)	Poste avancement de grade (création)	
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	1 poste
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1 poste
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	1 poste
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	1 poste
Agent social principal 2 ^e classe	Agent social principal 1 ^e classe	1 poste
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^e classe	3 postes
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Adjoint technique principal 1 ^e classe	2 postes
ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM principal 1 ^e classe	2 postes

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 90 voix POUR, 10 ABSTENTIONS (TAVERNE Roger, DUCHAUSSOY Stéphane de PALMAERT Yolaine, de MONCLIN Arnaud, SIMON André, VAQUER Florence, STAMPER Michèle, LEFEBVRE Grégory, GUILLAIN Lionel, WATELAIN Philippe) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les créations et suppressions d'emplois de postes suite aux propositions d'avancements de grade au 1^{er} décembre 2020 mentionnées ci-dessus.

3.2.3 Compte personnel de formation (CPF)

Le Président explique que le Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 ainsi que la circulaire du 10 mai 2017 fixent les modalités de mise en œuvre du Compte personnel de formation. Les agents de la FPT bénéficient d'un crédit d'heures annuel de formation professionnelle mobilisable à leur initiative afin de suivre des formations visant à l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet professionnel.

Le CPF ne concerne pas les actions de formation relatives à l'adaptation aux fonctions exercées. Les droits au CPF sont ouverts à tous les agents publics, fonctionnaires, stagiaires et contractuels. Le CPF est alimenté en heures de formation au 31 décembre de chaque année dans la limite de 25 heures par an pour un temps complet et dans la limite de 150 heures au total.

Par ailleurs, afin de limiter le coût des formations entrant dans le dispositif du CPF, il conviendrait de fixer le montant du plafond horaire. Une proposition sur la base d'un plafond de 15 € permettrait à un agent bénéficiant du plafond de 150 heures de pouvoir prétendre à un crédit de 2 250 €. Une dizaine d'agents pourront accéder annuellement à ce type de formation pour un crédit annuel de 22 500 €. La collectivité a la possibilité de refuser par deux fois la demande de l'agent et de recueillir obligatoirement l'avis de la CAP à la troisième demande.

Les frais de déplacement ne seront pas pris en charge.

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais pédagogiques.

Le Comité Technique ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 20 novembre 2020, il est proposé d'approuver la mise en place du compte personnel de formation pour les agents de la CC2SO.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 89 voix POUR, 4 voix CONTRE (MISSIAEN Maryse, THIVERNY François, DELATRE Denis, FROMENT Jean), 7 ABSTENTIONS (BOUTILLIER Corinne, MARTIN Christophe, GLORIEUX Gérard, SIMON André, GUILLAIN Lionel, MALIVOIR Marcel, HESSE Hervé) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la mise en place du compte personnel de formation.

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7.1. Dérogation à la règle du repos dominical

Le Président explique qu'en application de l'article L.3132-26 du code du travail, les communes d'Airaines et de Poix-de-Picardie, par courriers respectifs en date des 10 et 30 novembre 2020, nous ont saisis en vue d'obtenir une dérogation aux règles de repos dominical en 2021 pour les commerces situés dans leur commune, à savoir :

- **Commune d'Airaines :**
 - o MARKET / 6 dimanches de l'année 2021 (14 février, 2 mai, 29 août, 12-19 et 26 décembre).
 - o KANDY / 10 dimanches de l'année 2021 (24 et 31 octobre, 7-14-21 et 28 novembre et 5-12-19 et 26 décembre).
 - o GAMM VERT / 10 dimanche de l'année 2021 (2-9-16-23 et 30 mai, 6 et 13 juin, 21 novembre et 12 et 19 décembre).
- **Commune de Poix-de-Picardie :**
 - o CARREFOUR MARKET / pour 9 dimanches de l'année 2021 (3 janvier, 14 février, 2-9 et 27 mai, 29 août, 12-19 et 26 décembre).

L'EPCI se doit d'émettre un avis dans les 2 mois suivant sa saisine.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, indique que ce point a fait l'objet d'une approbation unanime de son conseil municipal.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, précise que ce point a fait l'objet d'une approbation majoritaire de son conseil municipal.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 80 voix POUR, 7 voix CONTRE (AUBREE Pascal, QUILLET Jean-Claude, LEPINE Patrick, DEVAUX Ginette, MALIVOIR Marcel, CROSNIER Gérard, LENGLET Xavier), 13 ABSTENTIONS (BOUTILLIER Corinne, QUEVAUVILLERS Louis, BULCOURT Marc, MISSIAEN Maryse, THIVERNY François, BOULENGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, FURGEROT Christian, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, CHARBONNIER Sylvain, CALIPPE Sylviane) et 2 non-participations au vote, EMET un avis favorable à l'ouverture de trois commerces de la commune d'Airaines et d'un commerce de commune de Poix-de-Picardie certains dimanches pour l'année 2021.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Le Président indique que la Communauté de communes ne prend pas le pouvoir de police les communes n'ayant pas souhaité le lui transférer.

Le Président remercie Isabelle de WAZIERS pour son engagement dans la préparation de ce conseil et lève la séance à 19h05.

Le secrétaire de séance,
Frédéric MARSEILLE



Le Président,
Alain DESFOSSES

